

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-088**  
**PROLONGATION de l'arrêté n° 2021-DPAT/T-054 du 28/06/21**

**portant interruption de la circulation routière**

VOIE	<b>R.D. 18</b>
P.R.	PR 2 + 580 au PR 3 + 580
COMMUNES	<b>FLORANGE</b>
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de réparation sur les trois Ouvrages d'Art n° OA-TS124, OA-TS129, OA-TS130 de la RD18 surplombant les voies ferrées.</b></li> </ul>
DATES INITIALES	• Du lundi 5 juillet 2021 au vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 2021
SYSTEME D'EXPLOITATION	• <b>Coupure et déviation générale de la circulation routière</b>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de coupure et de chantier à la charge de l'entreprise BERTHOLD SA - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE
<b>PROLONGATION</b>	<b>→ Jusqu'au lundi 22 novembre 2021</b>

**Le Président du Département de la Moselle,  
 Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;  
 Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Article 2 : Mode d'exploitation :**

**Coupure totale de la circulation routière sur la RD 18 entre le giratoire RD18/RD152A et le giratoire RD18/RD953. Des itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :**

**• Le 1<sup>er</sup> itinéraire pour les véhicules de moins de 3,90 m en hauteur :**

FLORANGE → RD152A → RD653 → RD13 → TERVILLE → THIONVILLE → RD13 → RD953

• Et vice versa.

**• Le 2<sup>ème</sup> itinéraire pour les véhicules de plus de 3,90 m en hauteur :**

FLORANGE → RD152A → RD14A → RD13 → TERVILLE → THIONVILLE → RD13 → RD953

• Et vice versa.

**• Le 3<sup>ème</sup> itinéraire sera réservé aux Poids-Lourds transitant par le Sud :**

Giratoire Le Marabout → RD953 → UCKANGE → RD953 → A30 → RD653 → FLORANGE → RD18

• Et vice versa.

**Article 3 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de FLORANGE, UCKANGE, THIONVILLE, TERVILLE, FAMECK, pour information.

METZ, le 27 / 09 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-088**  
**PROLONGATION de l'arrêté n° 2021-DPAT/T-054 du 28/06/21**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1      PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
        – Service de la Sécurité Intérieure
- 1      M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
        B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
        BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
        Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1      M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et  
        de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports  
        B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1      M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
        S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1      Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -  
        Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1      M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 1      M. le Maire de la Commune de FLORANGE, pour information. [florange@mairie-florange.fr](mailto:florange@mairie-florange.fr)
- 4      MM. les Maires des Communes de : UCKANGE, THIONVILLE, TERVILLE, FAMECK,  
        pour information.

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA - 114, rue de Rattentout – 55320 DIEUE SUR MEUSE  
[f.lachambre@berthold-btp.com](mailto:f.lachambre@berthold-btp.com)    [berthold@berthold-btp.com](mailto:berthold@berthold-btp.com)
- 1 M. TENDAS Jean Louis – DIR EST / DE /METZ / District de Metz – CEI de POUILLY- BP40002  
[jean-louis.tendas@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-louis.tendas@developpement-durable.gouv.fr)    – 57160 MOULINS LES METZ-Cedex  
*Chrono SDER*

METZ, le 27 / 09 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT